



PLAN DE RELANCE DE LA FFSA

Reprise sportive saison 2021-2022



La fédération française du Sport Adapté a connu, sur cette saison sportive 2020/2021, et comme beaucoup d'autres fédérations, une perte très importante de licenciés. **Beaucoup d'associations sportives et d'établissements médico-sociaux n'ont que peu ou pas du tout pratiqué pendant cette période de crise sanitaire.** L'enjeu qui attend notre fédération est énorme et il va falloir être ambitieux pour susciter le désir de pratiquer à nouveau une activité.

Comme nous vous l'avions annoncé il y a quelques temps, le comité directeur de la FFSA souhaite accompagner ce mouvement et cette dynamique auprès des clubs, cdsa et ligues. **Il semble important, pour notre mouvement, d'inciter à la reprise de licences dès le début de la saison.**

Plusieurs actions sont donc annoncées pour la rentrée sportive de 2021/2022.

Vous retrouverez sur ce document de synthèse **l'ensemble de ce qui vous est proposé pour cette reprise** et pour la relance du Sport Adapté durant les prochains mois, qui seront cruciaux pour l'ensemble de notre fédération.

Pour annoncer le début de ces actions, Marc Truffaut, président de la FFSA, a animé un webinaire lundi 19 juillet 2021. Ce moment a été l'occasion de rentrer un peu plus en détails sur la mise en pratique.

Ce webinaire est disponible en replay sur votre espace membres.

[**Accéder au replay**](#)

La rentrée, un temps fort pour la communication



Fédération
Française
du Sport
Adapté

Différents supports de communication ont été mis en place avec notamment des **vidéos sur les bonnes pratiques** pour la reprise d'activités, que ce soit en loisir, entraînement ou compétition.

Ces outils pourront vous servir pour faire **la promotion de la reprise d'activité au Sport Adapté** avec les conditions sanitaires actuelles et les gestes barrières qui restent pour l'instant d'actualité.

Ces vidéos peuvent être utilisées **lors de présentation en établissements ou via vos réseaux sociaux**. L'objectif est d'une part de **donner envie aux sportifs** de pratiquer à nouveau et deuxièmement de **rassurer les directions d'établissements**.

D'autres outils de communication existent pour vos réseaux sociaux ou autres utilisations digitales ou Print :

- De courtes animations pour mettre en avant les différentes actions de reprise proposées,
- Des visuels.

Tous ces outils sont disponibles en téléchargement sur l'espace membres de la FFSA.

[Accéder aux différents supports](#)

Septembre pour découvrir le Sport Adapté

Mise en avant des événements Sport Adapté

Volonté de la fédération de **valoriser les manifestations de loisirs qui sont identifiées** par les ligues et CDSA. Pour tous ces événements, **la fédération prend en charge le coût de la licence découverte**.

Cette offre sera valable sur l'ensemble du mois de septembre 2021.

Dans le cadre de cette licence découverte, veuillez noter que cette dernière pourra être proposée sans restriction pour cette saison sportive. Il était habituellement possible de n'y recourir que 3 fois sur une année.

Sport Adapté

Dispositifs d'aide à la prise de licence ①



Fédération
Française
du Sport
Adapté

LE PASS SPORT



Ce dispositif a été **mis en place par le gouvernement** dans le cadre de son plan de relance. Il s'agit d'une aide versée par le gouvernement, d'un montant de **50 € par jeune de moins de 18 ans** pour adhérer à un club.

Sont impliqués, en ce qui concerne le Sport Adapté, **tous les mineurs bénéficiaires de l'AEEH**.

Chaque famille concernée va directement recevoir un courrier courant août l'informant de ce dispositif et de son fonctionnement.

Le montant sera à déduire de l'inscription en club et ce dernier demandera, via son compte Asso, le remboursement.

Toutes les infos sur le Pass Sport du gouvernement (jeunes de moins de 18 ans) sont accessibles via le site du Ministère chargé des sports.

[**Accéder au site**](#)

Sport Adapté

Dispositifs d'aide à la prise de licence ②



Fédération
Française
du Sport
Adapté

LE PASS SPORT ADAPTÉ

Rien n'étant prévu **pour les personnes de plus de 18 ans**, le comité directeur a décidé de mettre en place son Pass Sport en suivant le même principe que celui du gouvernement.

POUR QUI ?

Tout sportif âgé de **plus de 18 ans** ayant été détenteur d'une licence FFSA lors de la saison 2020/2021 et qui **renouvelle sa licence avant le 31 octobre**.

MONTANT ?

Une réduction de **50% de la part fédérale** pour les licences annuelles et FLD soit :

- 11,50 € pour les sportifs âgés de 18 à 21 ans (licence jeune FFSA) ou 5,75 € pour une licence FLD
- 14,00 € pour les sportifs «adultes» ou 7 € dans le cadre d'une FLD.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Renouvellement de licence à faire **avant le 30 octobre 2021**,
- Paiement complet de la licence par le club, puis un formulaire de **demande de remboursement sera à compléter et à adresser à la FFSA avant le 15 novembre 2021**, (la fédération remboursera directement le club - si à jour de ses paiements-).

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT EN DÉTAIL

Lors de la prise de licence, l'association sportive déduit le montant du Pass' Sport adapté du paiement effectué par le licencié.

Exemple : un sportif de 28 ans renouvelle son adhésion au club pour un montant total de 75 € (adhésion + licence). 50% de la part fédérale (soit 14€) sont donc à déduire.

La somme à régler pour le sportif sera de 75 - 14 = 61 €.

Ensuite, le responsable de l'association complète **le fichier excel prévu à cet effet** (disponible sur le site fédéral) et l'adresse **par mail accompagné d'un RIB**, après visa et signature, au service licence de la FFSA et ce **avant le 15 novembre 2021**.

Après vérification des informations fournies, le document est transmis au service comptable pour visa de la Trésorière Fédérale et mise en paiement au club.

[**Télécharger le fichier Excel**](#)

Sport Adapté